



## **COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES**

**Objet : Situation des opérations de passation des marchés publics  
au deuxième trimestre 2019**

La présente Communication a pour objet d'informer les membres du Gouvernement sur la situation des opérations de passation des marchés publics au deuxième trimestre de l'année 2019. Elle s'articule autour de quatre points : la gestion des opérations de marchés publics, les délais de passation des marchés publics, les mesures prises pour l'amélioration de l'efficacité de la commande publique et un point spécifique qui est dorénavant rajouté à la note et qui porte sur l'examen du degré de concentration des marchés.

### **1. Gestion des opérations de marchés publics**

Le montant des marchés approuvés à fin juin 2019, s'élève à 553,6 milliards de FCFA contre 638,6 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 13,3%. Cependant, en nombre, 1 726 marchés ont été approuvés contre 1 592 à la même période en 2018, soit une hausse de 8,4%.

Au niveau des procédures classiques qui font 97,6% des marchés, les procédures concurrentielles regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 72,5% des marchés approuvés à fin juin 2019 contre 86,7% à fin juin 2018. Les procédures non concurrentielles (marchés de gré à gré, avenants, conventions et lettres de commande valant marchés) représentent 25,1% du montant des marchés approuvés à fin juin 2019 contre 12% à fin juin 2018. Concernant les marchés de gré à gré, ils représentent 11,3% du montant des marchés approuvés contre 6,1% en juin 2018, soit une hausse de 5,2 points. Cette hausse du taux des marchés de gré à gré est en lien avec les travaux d'urgence d'aménagement, de réhabilitation et de bitumage de routes ainsi que de réparation et de maintenance de pompes à motricité humaine. Elle tient également aux travaux d'élargissement de canaux, de construction de barrages érecteurs, d'alimentation en eau potable et d'assainissement de sites de logements sociaux. Lesdits travaux cumulent un montant de 42,4 milliards de FCFA sur un total de 62,4 milliards de marchés de gré à gré, soit 68%.

Quant aux procédures simplifiées (marchés passés sur les dotations budgétaires de moins de 100 millions FCFA), elles représentent 2,4% des marchés approuvés, soit 1,7% pour les procédures à compétition limitée et 0,7% pour celles à compétition ouverte.

La part des marchés attribués aux PME est passée de 14,4% à fin juin 2018 à 31,2% à fin juin 2019. Cette hausse s'explique par la volonté du Gouvernement d'améliorer l'accès des PME à la commande publique à travers l'instauration des procédures simplifiées et l'allègement des conditions de participation aux appels d'offres.

### **2. Délais de passation des marchés publics**

Le délai moyen de passation des marchés a baissé, passant de 105,8 jours à fin juin 2018 à 101,5 jours à fin juin 2019, soit une baisse de 4 jours.

De façon détaillée, les délais moyens d'exécution des principales phases de passation des marchés se présentent comme suit :

- le délai de traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO) est passé de 10,9 jours à fin juin 2018 à 6 jours à fin juin 2019, soit une baisse de 4,9 jours. Cette baisse s'explique par l'amélioration du délai d'examen et de validation des dossiers d'appels d'offres, avec un gain cumulé de 4,6 jours ;

- le délai de signature de l'attributaire du marché est passé de 15,3 jours à fin juin 2018 à 8,7 jours à fin juin 2019, soit une baisse de 6,6 jours. Cette amélioration s'explique par l'appui technique des Cellules de Passation des Marchés Publics aux autorités contractantes, à travers la constitution anticipée des marchés ;
- le délai d'approbation du marché est passé de 7,8 jours à fin juin 2018 à 6,2 jours à fin juin 2019, soit une baisse de 1,6 jour, en lien avec la sensibilisation des autorités approbatrices sur les délais de passation des marchés publics.

Quelques évolutions moins favorables ont toutefois été relevées. Elles concernent le délai des travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres (COJO), qui est passé de 8 jours à fin juin 2018 à 10,4 jours à fin juin 2019, soit une hausse de 2,4 jours. Cette progression est en lien avec le délai de convocation des membres de la COJO pour les phases d'analyse des offres et d'attribution des marchés.

Par ailleurs, le délai de demande d'avis de non-objection est passé de 9,6 jours à fin juin 2018 à 12,7 jours à fin juin 2019, soit une hausse de 3,1 jours. Cette hausse s'explique par le retard régulièrement relevé au niveau des autorités contractantes pour solliciter l'avis de non objection sur les résultats des attributions provisoires.

En outre, le délai de traitement des demandes d'avis de non-objection est passé de 5,8 jours à fin juin 2018 à 8,6 jours à fin juin 2019, soit une hausse de 2,8 jours. Cette hausse s'explique par le retard dans le traitement des objections de la Direction des Marchés Publics (DMP) sur les propositions d'attribution par les autorités contractantes.

### **3. Concentration des marchés publics**

L'examen de certains indicateurs statistiques permet d'apprécier le degré de concentration des marchés. L'un des plus importants est l'indice d'Herfindahl-Hirschman dont la valeur oscille entre 0 (distribution égalitaire et donc absence totale de concentration) et 1 (très forte concentration des marchés).

A fin juin 2019, cet indice affiche une valeur de 0,007, ce qui témoigne d'une faible concentration des marchés en Côte d'Ivoire, singulièrement autour d'une entreprise. Il convient toutefois de noter que 8 entreprises exécutent 20,7% des marchés. Il existe de ce fait un effet de seuil entre les entreprises les plus importantes et les plus petites, ce qui met en exergue une importante hétérogénéité entre les entreprises, d'où une relative concentration autour d'un groupe d'entreprises.

### **4. Mesures d'amélioration de l'efficacité de la commande publique**

Le projet de dématérialisation des marchés publics, entré dans sa phase pratique avec vingt-cinq (25) ministères, se poursuit à travers l'élaboration des dossiers d'appels d'offres via l'appliquatif « e-marchespublics ».

A fin juin 2019, 262 dossiers d'appels d'offres contre 105 à fin mars 2019, ont été élaborés via l'appliquatif. Le processus de dématérialisation sera étendu à quinze (15) ministères au deuxième semestre, ce qui achèvera le déploiement de l'appliquatif à la fin de l'année 2019.

Telle est l'économie de la présente communication, soumise à l'approbation du Conseil.

**Le Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,  
chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat**

**Moussa SANOGO**

# ANNEXES

**Tableau 1 : Répartition des marchés approuvés par mode de passation à fin juin 2019**

MODE	juin-17				juin-18				juin-19			
	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%	NB	%	MONTANT (FCFA)	%
<b>PROCEDURES CLASSIQUES</b>	<b>1 102</b>	<b>83,2</b>	<b>384 145 986 647</b>	<b>98,5</b>	<b>1 215</b>	<b>76,3</b>	<b>630 199 675 820</b>	<b>98,7</b>	<b>1 190</b>	<b>68,9</b>	<b>540 335 320 597</b>	<b>97,6</b>
Appel d'offres ouvert	534	40,3	228 898 247 098	58,7	527	33,1	427 800 814 029	67,0	363	21,0	178 628 341 860	32,3
Appel d'offres restreint	102	7,7	56 118 621 058	14,4	195	12,2	126 045 409 863	19,7	200	11,6	222 446 807 970	40,2
<b>Sous total procédures concurrentielles</b>	<b>636</b>	<b>48,0</b>	<b>285 016 868 156</b>	<b>73,1</b>	<b>722</b>	<b>45,3</b>	<b>553 846 223 892</b>	<b>86,7</b>	<b>563</b>	<b>32,6</b>	<b>401 075 149 830</b>	<b>72,5</b>
Marchés de Gré à gré	130	9,8	63 655 096 684	16,3	58	3,6	38 627 942 214	6,1	102	5,9	62 404 311 092	11,3
Avenants	67	5,1	6 947 011 753	1,8	103	6,5	8 092 996 281	1,3	143	8,3	24 653 014 708	4,5
Conventions	67	5,1	19 833 006 774	5,1	64	4,0	17 381 052 672	2,7	77	4,5	33 804 066 793	6,1
Lettres de commande valant marchés	202	15,2	8 694 003 280	2,2	268	16,9	12 251 460 761	1,9	305	17,7	18 398 758 174	3,3
<b>Sous total procédures non concurrentielles</b>	<b>466</b>	<b>35,2</b>	<b>99 129 118 491</b>	<b>25,4</b>	<b>493</b>	<b>31,0</b>	<b>76 353 451 928</b>	<b>12,0</b>	<b>627</b>	<b>36,3</b>	<b>139 260 170 767</b>	<b>25,1</b>
<b>PROCEDURES SIMPLIFIEES</b>	<b>223</b>	<b>16,8</b>	<b>5 896 525 197</b>	<b>1,5</b>	<b>377</b>	<b>23,7</b>	<b>8 393 643 411</b>	<b>1,3</b>	<b>536</b>	<b>31,1</b>	<b>13 217 062 712</b>	<b>2,4</b>
Procédures simplifiées à compétition limitée	167	12,6	3 481 719 173	0,9	273	17,2	5 200 563 079	0,8	426	24,7	9 509 642 302	1,7
Procédures simplifiées à compétition ouverte	56	4,2	2 414 806 024	0,6	104	6,5	3 193 080 332	0,5	110	6,4	3 707 420 410	0,7
<b>TOTAL</b>	<b>1 325</b>	<b>100</b>	<b>390 042 511 844</b>	<b>100</b>	<b>1 592</b>	<b>100</b>	<b>638 593 319 231</b>	<b>100</b>	<b>1 726</b>	<b>100</b>	<b>553 552 383 309</b>	<b>100</b>

Source : DMP

**Tableau 2 : Répartition des marchés de gré à gré par ministère à fin juin 2019**

Ministères	Montant (FCFA)	%
Ministère de l'Hydraulique	18 073 651 132	29,0
Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier	18 010 411 847	28,9
Ministère de l'Assainissement et de la Salubrité	9 219 325 434	14,8
Secrétariat d'Etat, auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat	5 257 182 742	8,4
Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique	2 979 439 826	4,8
Ministère des Sports	2 507 629 955	4,0
Ministère de l'Economie et des Finances	2 179 341 394	3,5
Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité	1 007 457 811	1,6
Ministère des Eaux et Forêts	999 000 000	1,6
Ministère de la Promotion de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeune	991 721 476	1,6
Ministère de l'Environnement et du Développement Rural	505 281 032	0,8
Primature et Services Rattachés	222 152 847	0,4
Ministère d'Etat, Ministère de la Défense	212 858 046	0,3
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	171 000 000	0,3
Ministère de la Solidarité, de la Cohésion Sociale et de la Lutte contre la Pauvreté	67 857 550	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>62 404 311 092</b>	<b>100</b>

Source : DMP

**Tableau 3 : Part des marchés approuvés par catégorie d'entreprise à fin juin 2019**

Catégories d'entreprises	Fin juin 2018						Fin juin 2019					
	Entreprises		Marchés				Entreprises		Marchés			
	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%	Nbre	%	Nbre	%	Montant	%
Petites et moyennes Entreprises	167	24,4	379	23,8	92 232 181 372	14,4	615	80,2	1 102	63,8	172 686 758 063	31,2
Autres entreprises	518	75,6	1 213	76,2	546 361 137 859	85,6	153	19,8	624	36,2	380 865 625 246	68,8
<b>TOTAL</b>	<b>685</b>	<b>100</b>	<b>1 592</b>	<b>100</b>	<b>638 593 319 231</b>	<b>100</b>	<b>768</b>	<b>100</b>	<b>1 726</b>	<b>100</b>	<b>553 552 383 309</b>	<b>100</b>

Source : DMP

**Tableau 4 : Délais de passation des marchés publics à fin juin 2019**

Étapes	Délais réglementaires (en jours)	Délais moyens fin juin (en jours)	
		2018	2019
Traitement des dossiers d'appel d'offres (DAO)	11	10,9	6,0
Publication ou programmation des avis d'appel d'offres	30	24,4	24,3
Travaux de la commission d'ouverture des plis et de jugement des offres	8	8,0	10,4
Demande d'avis de non objection	3	9,6	12,7
Traitement de la demande d'avis de non objection par la DMP	5	5,8	8,6
Notification d'attribution et invitation à signer le projet de marché	3	3,1	3,0
Publication des résultats et délais de recours	10	9,6	10,0
Signature de l'attributaire du marché	3	15,3	8,7
Signature de l'autorité contractante et numérotation	5	8,2	8,6
Approbation du marché	7	7,8	6,2
Notification de l'approbation du marché	3	3,1	3,0
<b>Délai global moyen de passation de marchés</b>	<b>88</b>	<b>105,8</b>	<b>101,5</b>

Source : DMP